



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

21 rue des Aubergeries
(Tél 04.92.43.22.04)

e-mail : contact@chateauroux-les-alpes.com

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
du Jeudi 17 Juillet 2025 à 19h00 en mairie**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL,

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Xavier LONG, Noëlle ROUX, Didier ELZEARD, Yves BARTHALAÏS, Véronique GENSUL, Thomas BETH

Membres excusés : Patrick RANOCCHI pouvoir à Xavier LONG, Christine FOURNIER pouvoir à Jean-Marie BARRAL, Lucie ANTHOINE pouvoir à Yves BARTHALAÏS

Membres absents : Anne-Marie POJER, Anouck SARTON, Eric LIONS

Secrétaire de séance : Noëlle ROUX

ORDRE DU JOUR :

44- Approbation du rapport de la CLECT relatif au transfert des compétences et équipements Ecole de musique et de Danse et la bibliothèque de la commune d'Embrun à la Communauté de communes de Serre-Ponçon

45- Tarifs cantine 2025-26

46-Tarifs garderie 2025-26

47-Tarifs salle des jeunes

48- Majoration THRS

49- DM 1 budget principal 2025 annule et remplace

50- DM 2 budget principal 2025

51-DM 1 budget annexe camping

52- subvention voirie 2025

53- Création poste permanent agent social

54- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

55- Questions diverses

Compte-rendu du Conseil Municipal du 23/05/2025 adopté à l'unanimité soit 10 voix.

44- Approbation du rapport de la CLECT relatif au transfert des compétences et équipements Ecole de musique et de Danse et la bibliothèque de la commune d'Embrun à la Communauté de communes de Serre-Ponçon

Délibération concernant le transfert des compétences et équipements Ecole de musique et de Danse et la bibliothèque de la commune d'Embrun à la Communauté de communes de Serre-Ponçon.

Délibération votée avec 10 voix contre.

45- Tarifs cantine 2025-26

Le 1^{er} adjoint rappelle que les élus et membres des commissions ont souhaité maintenir la tarification se référant aux revenus des ménages, gage de solidarité.

Ils proposent au conseil que les frais de garderie méridienne pour les enfants prenant le repas soient entièrement pris en charge par la commune.

Les enfants bénéficiant d'un PAI et ne prenant pas le repas fourni par l'hôpital devront s'acquitter de deux heures de garderie méridienne.

Il expose au Conseil Municipal les propositions 2025/2026 en matière de tarifs de la cantine, basés sur les l'Avis d'Impôt 2025 (impôt sur les revenus de l'année 2024).

Une augmentation du prix de 0,10 € est proposée.

2025-2026

IMPOT SOUMIS AU BAREME (ligne 14)	Prix repas 1^{er} enfant	Participation communale	Prix repas 2^{ème} enfant	Participation communale	Prix repas 3^{ème} enfant	Participation communale
0 à 350	3.80 €	3.36 €	3.40 €	3.76 €	2.90 €	4.26 €
351 à 900	4.30 €	2.86 €	3.90 €	3.26 €	3.40 €	3.76 €
901 à 1500	5.10 €	2.06 €	4.70 €	2.46 €	4.20 €	2.96 €
Plus de 1500	5.30 €	1.86 €	4.90 €	2.26 €	4.40 €	2.76 €

Délibération adoptée à l'unanimité soit 10 voix.

46-Tarifs garderie 2025-26

Le 1^{er} adjoint rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de fixer pour l'année scolaire 2025/2026 les tarifs de la garderie méridienne.

Il propose que la facturation soit basée par période avant et après repas en fonction de l'Avis d'Impôt 2025 (impôt sur les revenus de l'année 2024).

Les horaires de garderie méridienne sont de 11h30 à 12h30 et de 13h00 à 13h20.

Aucune augmentation n'est prévue les tarifs restent identiques.

ANNEE 2025-2026

IMPOTS SOUMIS AU BAREME (Ligne 14)	Garderie avant repas	Garderie après repas
	11H30 à 12H30	13H00 à 13H20
0 à 350	0.55 €	0.50 €
351 à 900	0.75 €	0.65 €
901 à 1500	1.00 €	0.95 €
Plus de 1500	1.10 €	1.05 €

Délibération adoptée à l'unanimité soit 10 voix.

47-Tarifs salle des jeunes

Le 1^{er} adjoint informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs de location de la salle des jeunes, suite à la demande formulée par Mme Corbet, souhaitant y organiser des ateliers artistiques tout au long de l'année ainsi que des stages pendant les vacances scolaires.

Il rappelle que ce sujet avait été évoqué en question diverses lors du Conseil Municipal en date du 23 mai 2025.

La tarification suivante est proposée :

- Forfait annuel : 500 €
- Charges mensuelles : 10 €

Délibération adoptée avec 9 voix pour et 1 abstention.

48- Majoration THRS

Le 1^{er} adjoint expose les dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Le taux voté lors du budget primitif 2025 est de 8,50 %.

Les élus décident d'augmenter ce taux de 30%.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 10 voix.

49- DM 1 budget principal 2025 annule et remplace

Vu la demande du service de gestion comptable d'Embrun d'avancer dans la mise à jour des inventaires et de l'actif des communes ; Il convient de prendre une décision modificative de type « révision de crédits » afin de faire les écritures des transferts de frais d'étude et de récupérer le FCTVA sur ces montants dans 2 ans.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 10 voix.

50- DM 2 budget principal 2025

Vu le budget principal pour l'exercice 2025 ; et considérant la nécessité de régulariser des amortissements antérieurs où la prévision budgétaire était trop faible

Il convient de prendre une décision modificative de type « virement de crédits ».

Délibération adoptée à l'unanimité soit 10 voix.

51-DM 1 budget annexe camping 2025

Vu le budget annexe camping pour l'exercice 2025 ; et c Considérant la nécessité de régulariser les écritures des transferts de subvention il convient de prendre une décision modificative de type « révision de crédits ».

Délibération adoptée à l'unanimité soit 10 voix.

52- Subvention voirie 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une subvention concernant les travaux de voirie communale est attribuée chaque année par le Conseil départemental des Hautes-Alpes.

En séance du 25/06/2025 la Commission permanente du Conseil Départemental a attribué à la Commune une subvention de 11 129,83 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité accepte cette subvention et de affecte sur les voies communales suivantes :

- Route de l'église, route de Pré Sabens et Route de St Claude, St Roch

Délibération adoptée à l'unanimité soit 10 voix.

53- Création poste permanent agent social

Délibération concernant la création d'un poste d'agent social permanent à raison de 20h hebdomadaires.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 10 voix.

54- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Délibération concernant la création d'emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'agent technique à temps non complet, à raison de 26,22 heures hebdomadaires.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 10 voix.

55- Questions diverses

- Concernant le carrefour de St Alban le maire précise qu'il est en attente du compte-rendu de chantier pour donner l'autorisation de travaux.
- Jeux du stade, une réunion avec les élus est organisée le vendredi 25 juillet à 14h.
- Une élue rappelle que le local du stade est communal et qu'il est à disposition de routes les associations. Un élu propose que des placards y soient aménager.
- Une élue demande que du nettoyage soit fait autour du gîte des Pinées par le gérant.
- Le maire explique qu'il a reçu un courrier de la musique municipale d'Embrun pour l'organisation d'un corso fleuri intercommunal.
- Le maire présente la demande du personnel de l'école pour la mise en place d'une climatisation au vu des fortes chaleurs. Il précise que les travaux de rénovation énergétique sont en cours et qu'il faut trouver une solution provisoire.
- Une élue souligne le problème d'un manque de communication au niveau du planning des animations communales.
- Une élue demande quelle est l'entreprise choisie pour la démolition de la maison de Serre-Buzard. Le maire répond que les différents devis ont été présents en CAO (le quorum était atteint) et que 4 élus étaient présents et ont choisi l'entreprise la moins-disante.
- Une élue a reçu la liste des permis de construire depuis 2020 mais il manque les surfaces, le travail est à approfondir.
- Une élue demande à quel prix le terrain des alpes est vendu et à quel prix la commune l'avait acquis.
- Un élu souhaite connaître l'ordre du jour de la dernière CAO. Le maire précise que cela concernait le marché des travaux de la route de la rouvière, le talus au niveau du radier du torrent d'aile froide ainsi que la démolition de la maison de Serre-Buzard.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h23.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

